

APPROBATION.

JOSEPH LAROCQUE, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Cydonia, Administrateur du Diocèse de Montréal, etc.

Nous avons vu le *Règlement de la Congrégation des Dames de Sainte-Anne* et nous l'avons approuvé et approuvons par les présentes.

Nous permettons que cette Congrégation soit établie dans les paroisses de ce Diocèse, conformément aux statuts contenus et exprimés dans le dit règlement.

Donné à Montréal, le vingt-six Décembre mil huit cent cinquante-cinq, sous notre seing et sceau, avec le contre-seing de notre Secrétaire.

† JOSEPH, EVÊQUE DE CYDONIA,
Administrateur.

L † S

J.-O. PARÉ, CHANOINE,
Secrétaire.